

Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et de seconde¹

Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième (enquête *Jeunes 2002*)

→ Sept ans après l'entrée en sixième, les jeunes portent un regard relativement critique sur la manière dont s'est déroulée leur dernière orientation. Si près de 60 % d'entre eux sont satisfaits de l'aide apportée par leurs parents, moins de la moitié estiment avoir été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation. En cas de refus d'un vœu d'orientation, un jeune sur trois juge que la décision du conseil de classe était injuste. Le déroulement de l'orientation apparaît souvent marqué par des contraintes de niveau scolaire : 27 % des jeunes ont vu leur vœu d'orientation refusé par le conseil de classe et près du quart d'entre eux déclarent que leur niveau scolaire était insuffisant pour faire ce qu'ils auraient voulu. La perception de l'orientation est plus critique lorsque les jeunes ont été orientés en dehors de la voie générale. En particulier, le sentiment d'injustice et les problèmes d'offre scolaire sont sensiblement plus fréquents parmi les lycéens professionnels et technologiques ainsi que les sortants.

Dans la carrière scolaire d'un élève, les phases d'orientation de fin de troisième et de fin de seconde constituent des moments essentiels. Même si les choses ne sont pas complètement figées, puisque des passerelles existent entre voie professionnelle et voie générale, les décisions d'orientation prises à l'issue de ces deux classes préfigurent largement le bagage scolaire avec lequel le jeune va terminer sa formation initiale et s'insérer sur le marché du travail. Depuis la suppression à la rentrée scolaire 1992 du palier d'orientation de fin de cinquième, les élèves de l'enseignement secondaire sont orientés pour la première fois en fin de troisième. À l'issue de cette classe, ils doivent choisir entre la voie générale et la voie professionnelle. Ils peuvent aussi poursuivre leur formation initiale en apprentissage ou, s'ils ont atteint l'âge de fin de scolarité obligatoire, interrompre définitivement leurs études. Les élèves orientés en seconde générale et technologique connaissent un second palier d'orientation important, puisque c'est à l'issue de cette classe qu'ils doivent déterminer la série de leur baccalauréat. Certains d'entre eux rejoignent l'enseignement professionnel à ce moment du cursus.

Dans le cadre de l'enquête *Jeunes 2002*, il est apparu d'autant plus important de connaître la manière dont les élèves du panel 1995 avaient vécu

Jean-Paul Caille
Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire
Direction de l'évaluation et de la prospective

NOTE

1. Une première version de cette étude a été réalisée en février 2004 à l'intention de la Commission du débat national sur l'avenir de l'École présidée par Claude Thélot.

leur dernière orientation que, depuis le milieu des années soixante-dix, les choix d'orientation sont effectués dans le cadre d'une procédure standardisée qui institue un dialogue entre l'élève, sa famille et le conseil de classe. La décision d'orientation ne reflète pas seulement la valeur scolaire du jeune mais prend aussi en compte ses aspirations et son projet de formation. La manière dont a été vécue l'orientation constitue donc un bon indicateur de la qualité du dialogue entre l'établissement et l'élève et de la perception par ce dernier des jugements scolaires.

Le dispositif du panel 1995 comprenant par ailleurs une enquête spécifique auprès des établissements sur les vœux des familles et les décisions du conseil de classe aux principales étapes de la procédure en fin de troisième, les questions posées aux jeunes ont donc été principalement centrées sur la manière dont ils avaient perçu le déroulement de la procédure. Elles cherchent d'abord à appréhender le degré de satisfaction du jeune sur des aspects de nature qualitative (perception de la qualité de l'information reçue, de l'aide apportée par les parents, sentiment d'équité de la décision du conseil de classe, impression qu'il s'est engagé dans le processus en sachant ce qu'il voulait faire). Elles recueillent aussi des éléments plus factuels : refus éventuel d'un vœu d'orientation, perception subjective du niveau scolaire, problème d'offre.

Parmi les 13 120 répondants à l'enquête, 248 (soit 1,9 %) n'ont pas atteint la classe de troisième. Ils n'ont pas été pris en compte dans l'étude des questions concernant l'orientation, qui ne porte donc que sur 12 872 jeunes. Les questions posées visaient la dernière orientation vécue par le jeune. Quand il avait été orienté à l'issue de la troisième en seconde générale et technologique, c'est donc sur l'orientation survenue à la fin de cette dernière qu'il devait exprimer son opinion. 60 % des jeunes interrogés avaient connu leur dernière orientation à ce niveau.

NOTE

2. L'écart est d'autant plus sensible que les accédants en seconde ont vécu deux orientations : l'une en fin de troisième et l'autre en fin de seconde.

□ ORIENTATION PLUS CONTRAINTE QUE VOULUE POUR QUATRE JEUNES SUR DIX

On peut faire l'hypothèse que l'appréciation que les jeunes portent sur le déroulement de l'orientation n'est pas indépendante des conditions dans lesquelles elle s'est effectivement déroulée. Dans cette perspective, il est intéressant de commencer l'étude par l'aspect le plus factuel du questionnaire en considérant d'abord les questions qui permettent d'apprécier le degré de conformité entre l'orientation obtenue et celle voulue par le jeune.

Dans la conception actuelle de l'orientation, les projets de l'élève et de sa famille constituent des composantes essentielles. L'article 8 de la loi d'orientation de juillet 1989 insiste sur cet aspect en rappelant que « le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci est majeur ». Mais encore faut-il que les vœux exprimés par le jeune soient compatibles avec son niveau scolaire. Toute la fonction de la procédure, et en particulier du dialogue qu'elle instaure entre la famille et le conseil de classe, vise à atteindre, de manière la plus consensuelle possible, cette compatibilité.

Les réponses à l'enquête Jeunes 2002 montrent que, pour une part relativement importante des personnes interrogées, cette compatibilité n'est atteinte qu'au prix d'un renoncement aux souhaits initiaux ; dans ce cas, l'orientation a plus été vécue comme contrainte que vraiment voulue.

D'abord, parce que les refus d'un vœu d'orientation ne constituent pas des situations isolées. Plus d'un jeune sur quatre (27 %) déclare avoir connu un tel refus. Cette situation est plus fréquente quand la dernière orientation a eu lieu en troisième – les jeunes orientés pour la dernière fois à ce niveau étant pour l'essentiel des élèves qui ont gagné l'enseignement professionnel en fin de collège : plus d'un tiers d'entre eux se sont vu refuser l'orientation demandée alors qu'une telle situation a été vécue par moins d'un jeune sur quatre parmi les accédants à la classe de seconde générale et technologique². La répartition des jeunes selon le type de vœux refusé traduit aussi bien cette situation. Seulement 36 % des refus portaient sur la section de première alors que 34 % d'entre eux

concernaient le choix de la seconde et 30 % une spécialité professionnelle.

Parallèlement, une proportion presque équivalente de jeunes (23 %) déclarent que leur niveau scolaire était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient (*tableau 1*). À nouveau, on observe une différence d'opinion assez tranchée selon le niveau de la dernière orientation. Les jeunes qui déclarent ne pas avoir un niveau suffisant pour faire ce qu'ils voulaient représentent le tiers des répondants quand la dernière orientation a eu lieu en fin de troisième, mais cette proportion descend à 17 % quand le jeune a atteint la classe de seconde générale ou technologique.

On sera attentif au fait que refus d'un vœu d'orientation et niveau insuffisant sont deux situations qui ne se recouvrent que partiellement. En effet, 54 % des jeunes qui déclarent que leur niveau scolaire était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient n'ont pas essuyé de refus de la part du conseil de classe ; il y a donc une relative indépendance entre les deux situations, les élèves aux résultats les plus incertains anticipant souvent le refus possible de leur vœu en exprimant, dès le début de la procédure, des choix moins ambitieux que ceux qui auraient été les leurs s'ils n'avaient pas tenu compte de leurs résultats scolaires.

Du fait de l'antériorité de l'expression des vœux de l'élève et de sa famille sur la proposition du conseil de classe, l'orientation est donc souvent le produit d'un double processus. En aval, le conseil de classe tranche sur la conformité du niveau scolaire de l'élève avec sa demande d'orientation. Mais, en amont, cette phase peut avoir été précédée par un processus d'autosélection de la part des élèves, qui ne se risquent pas à

formuler un vœu s'il apparaît en contradiction trop flagrante avec leurs résultats scolaires. Isoler les jeunes qui estiment leur niveau scolaire trop faible pour pouvoir faire ce qu'ils voudraient, sans avoir néanmoins été confrontés à un refus du conseil de classe, apporte une mesure de la proportion d'élèves touchés par ce processus d'autosélection. Elle atteint 13 % parmi les répondants à l'enquête.

Par ailleurs, mettre en relation refus d'orientation et niveau insuffisant permet de déterminer la proportion de jeunes dont le déroulement de l'orientation a été marqué par des contraintes de niveau scolaire. Cette situation apparaît assez fréquente puisqu'elle touche près de quatre jeunes sur dix (*tableau 2*), avec bien évidemment une forte disparité selon le niveau de la dernière orientation. Quand celle-ci s'est déroulée en fin de troisième, plus d'un jeune sur deux a été confronté à de telles contraintes alors que c'est le cas de moins d'un élève sur trois quand la dernière orientation a eu lieu à l'issue de la seconde.

Un autre phénomène peut peser sur le déroulement de l'orientation. Il s'agit de l'offre scolaire. Le jeune ne dispose pas toujours près de chez lui d'un établissement dispensant la spécialité ou la section voulues. Ce déséquilibre entre la demande et l'offre apparaît souvent au niveau des spécialités les plus pointues ou les plus recherchées de l'enseignement professionnel ou technologique. Il est bien évidemment plus fréquent en milieu rural que dans les grandes villes.

Un jeune sur quatre déclare qu'il était difficile de trouver près de chez lui un établissement scolaire dispensant la formation recherchée. Comme on pouvait s'y attendre, cette situation est beaucoup plus

Tableau 1 – Mon niveau scolaire était insuffisant pour faire ce que je voulais

	Ensemble	Niveau de la dernière orientation		Refus d'un vœu d'orientation	
		Troisième	Seconde	Oui	Non
Tout à fait d'accord	9,2	14,5	5,7	15,2	7,1
Plutôt d'accord	14,2	19,2	10,8	25,3	10,2
S/T accord	23,4	33,7	16,5	40,5	17,2
Pas vraiment d'accord	21,6	23,2	20,5	26,9	19,6
Pas du tout d'accord	53,6	40,7	62,3	31,5	61,6
S/T désaccord	75,2	63,9	82,8	58,4	81,3
Non-réponses	1,4	2,4	0,7	1,2	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 9,2 % des jeunes se disent tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle leur niveau scolaire était, au moment de leur dernière orientation, insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Tableau 2 – Contraintes scolaires ayant pesé sur le jeune selon le niveau de sa dernière orientation

Niveau de la dernière orientation	(a)	(b)	% d'orientations contraintes (a ou b)
	% de jeunes déclarant qu'un vœu d'orientation leur a été refusé	% de jeunes déclarant que leur niveau était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient	
Troisième	32,5	33,7	51,2
Seconde	22,6	16,5	31,2
Ensemble	26,6	23,4	39,3

Lecture : Quand leur dernière orientation s'est déroulée en fin de troisième, 32,5 % des jeunes déclarent qu'un vœu d'orientation leur a été refusé, 33,7 % se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle leur niveau était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient. Le % d'orientations contraintes est calculé en prenant en compte une réponse positive à la question (a) ou à la question (b).

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

Tableau 3 – Il était difficile de trouver près de chez moi un établissement qui offrait la filière, la spécialité ou la section que j'avais choisie

	Ensemble	Niveau de la dernière orientation		Refus d'un vœu d'orientation	
		Troisième	Seconde	Oui	Non
Tout à fait d'accord	13,1	20,6	8,0	17,4	11,5
Plutôt d'accord	12,0	16,7	8,8	14,9	10,9
S/total accord	25,0	37,3	16,8	32,4	22,4
Pas vraiment d'accord	14,8	16,1	13,9	16,1	14,3
Pas du tout d'accord	58,9	44,2	68,8	50,4	62,0
S/total désaccord	73,7	60,2	82,7	66,4	76,3
Non-réponses	1,3	2,5	0,5	1,2	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 13,1 % des jeunes se disent tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle il était difficile de trouver près de chez eux un établissement qui offrait la filière, la spécialité ou la section qu'ils avaient choisie.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

fréquente quand la dernière orientation se situait en troisième : 37 % des jeunes ont été confrontés à un problème d'offre scolaire contre seulement 17 % des accédants à la classe de seconde (tableau 3).

Une telle disparité n'est pas étonnante puisque les élèves dont la dernière orientation s'est déroulée en fin de troisième ont gagné à l'issue de cette classe l'enseignement professionnel où les problèmes d'offre se posent toujours de manière plus aiguë que dans l'enseignement général. Les problèmes d'offre sont

aussi plus fréquents en cas de refus d'orientation, la rareté des places dans une formation entraînant toujours une élévation du degré de sélection scolaire réglant l'accès aux spécialités les plus pointues.

MOINS D'UN JEUNE SUR DEUX ESTIME AVOIR ÉTÉ BIEN INFORMÉ PAR LES ENSEIGNANTS ET LES CONSEILLERS D'ORIENTATION

Dans le déroulement de la procédure d'orientation, l'information des jeunes sur les filières du second cycle de l'enseignement secondaire et leurs débouchés constitue un préalable indispensable. Alors que les politiques éducatives ont souvent mis l'accent ces dernières années sur la nécessité d'une éducation à l'orientation tout au long du collège, force est bien de constater qu'un long chemin est sans doute encore

NOTE

3. Une étude récente suggère que la mise en place d'un programme formalisé d'éducation à l'orientation dans les collèges et les lycées déboucherait sur une meilleure connaissance de l'environnement économique et social et des systèmes de formation permettant aux jeunes la formulation de vœux plus adaptés à leur situation. C'est en tout cas, le point de vue des principaux de collège et des proviseurs, seuls interrogés dans cette enquête. Voir Benhaïm J. – « Les politiques en faveur de l'éducation à l'orientation en collège et en lycée général et technologique », Note d'information 03-18, DPD, avril 2003.

nécessaire avant que les élèves ne disposent d'un niveau d'information satisfaisant. En effet, seulement 45 % des jeunes du panel 1995, soit moins d'un sur deux, estiment avoir été bien informés par les enseignants et les conseillers d'orientation (*tableau 4*). La manière dont les jeunes répondent à cette question reflète aussi leur insatisfaction puisque seulement 13 % s'estiment tout à fait d'accord avec l'idée qu'ils auraient été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation³.

Le degré de satisfaction sur l'information fournie par les professeurs et les conseillers d'orientation ne varie pas avec la classe de la dernière orientation. En revanche, il baisse sensiblement quand le jeune a essuyé un refus de la part du conseil de classe : alors seulement un peu plus d'un jeune sur trois estime avoir été bien informé par les professeurs et les conseillers d'orientation.

Les appréciations des jeunes traduisent un degré de satisfaction plus élevé quand l'interrogation porte

sur la manière dont ils ont été informés des possibilités de contester la décision du conseil de classe. Les opinions positives deviennent alors majoritaires : 53 % des jeunes estiment avoir été correctement informés (*tableau 5*). Mais la satisfaction n'est majoritaire que parmi les élèves orientés en fin de seconde (58 %). Quand la dernière orientation a eu lieu à l'issue de la troisième, seulement 45 % des personnes interrogées s'estiment satisfaites.

En revanche, le fait d'avoir essuyé un refus de la part du conseil de classe ne s'accompagne pas d'une fluctuation sensible d'opinions. Un tel constat peut surprendre : en effet, les jeunes qui se sont vu refuser un vœu sont les premiers concernés par les possibilités de contester la décision du conseil de classe ; ils auraient donc dû présenter un niveau de réponses positives sensiblement supérieur. Or, c'est plutôt le contraire qui s'observe. La connaissance des possibilités de recours semble moins fréquente parmi les jeunes qui se sont vu refuser un vœu.

Tableau 4 – J'ai été bien informé par les enseignants et les conseillers d'orientation

	Ensemble	Niveau de la dernière orientation		Refus d'un vœu d'orientation	
		Troisième	Seconde	Oui	Non
Tout à fait d'accord	13,0	15,3	11,4	10,7	13,8
Plutôt d'accord	32,1	29,0	34,1	24,4	34,8
S/total accord	45,0	44,3	45,5	35,1	48,6
Pas vraiment d'accord	29,7	25,4	32,6	30,8	29,3
Pas du tout d'accord	24,5	28,6	21,7	33,3	21,3
S/total désaccord	54,1	54,0	54,2	64,1	50,5
Non-réponses	0,8	1,7	0,3	0,8	0,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 13,0 % des jeunes se disent tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle ils ont été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

Tableau 5 – J'ai été bien informé sur les possibilités de contester la décision du conseil de classe

	Ensemble	Niveau de la dernière orientation		Refus d'un vœu d'orientation	
		Troisième	Seconde	Oui	Non
Tout à fait d'accord	22,1	18,0	24,8	21,2	22,4
Plutôt d'accord	31,0	27,2	33,5	29,5	31,6
S/total accord	53,1	45,2	58,4	50,7	53,9
Pas vraiment d'accord	20,8	19,7	21,6	21,5	20,6
Pas du tout d'accord	23,9	31,2	19,0	26,3	23,1
S/total désaccord	44,8	50,9	40,6	47,8	43,7
Non-réponses	2,2	3,9	1,0	1,5	2,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 22,1 % des jeunes se disent tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle ils ont été bien informés sur les possibilités de contester les décisions du conseil de classe.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

Tableau 6 – Mes parents m’ont beaucoup aidé dans le choix de mon orientation

	Ensemble	Niveau de la dernière orientation		Refus d’un vœu d’orientation	
		Troisième	Seconde	Oui	Non
Tout à fait d’accord	21,2	25,9	18,1	21,3	21,2
Plutôt d’accord	37,6	35,4	39,0	36,8	37,8
S/total accord	58,8	61,2	57,2	58,1	59,1
Pas vraiment d’accord	25,7	21,5	28,5	25,6	25,7
Pas du tout d’accord	14,7	15,7	14,0	15,6	14,3
S/total désaccord	40,4	37,2	42,5	41,3	40,1
Non-réponses	0,8	1,6	0,4	0,7	0,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 21,2 % des jeunes se disent tout à fait d’accord avec l’affirmation selon laquelle ils ont été beaucoup aidés par leurs parents dans le choix de leur orientation.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d’élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

En contraste avec ces jugements plutôt mitigés sur l’information fournie au sein de l’institution, l’aide apportée par les parents entraîne un assentiment plus élevé. Près de six jeunes sur dix estiment avoir été beaucoup aidés par leurs parents (*tableau 6*). Cette appréciation, majoritairement positive, est de même niveau que le jeune ait eu ou non un vœu d’orientation refusé. Elle est légèrement plus fréquente quand la dernière orientation se situait en fin de troisième.

La mise en relation des degrés de satisfaction sur l’information fournie par les professeurs ou les conseillers d’orientation et sur l’aide apportée par les parents permet une approche plus globale de la manière dont le jeune a été soutenu par l’école et sa famille durant le déroulement de son orientation. Les jeunes placés dans la situation plus favorable, puisqu’ils estiment avoir bénéficié à la fois d’une bonne information de la part de l’institution scolaire et d’une aide efficace de leurs parents, ne constituent qu’une minorité : ils ne représentent que 29 % de l’ensemble des jeunes du panel 1995. Par ailleurs, l’information dispensée par l’institution scolaire semble rarement combler le vide laissé par une absence d’aide des parents. En effet, seulement 16 % des jeunes déclarent avoir été bien informés par les professeurs et les conseillers d’orientation sans avoir pu disposer d’une aide de leurs parents. 30 % des jeunes ont connu la situation contraire : ils sont satisfaits de l’aide apportée par leurs parents mais n’estiment pas avoir été bien informés par l’institution scolaire. Enfin, on notera que les élèves placés dans la situation la plus défavorable, en ayant le sentiment ni d’avoir été bien aidés par leur famille, ni d’avoir été bien informés par les enseignants, représentent une part relativement

importante de la population interrogée : un jeune sur quatre.

□ SIX JEUNES SUR DIX DÉCLARENT AVOIR SU CE QU’ILS VOULAIENT FAIRE AU MOMENT DE LEUR DERNIÈRE ORIENTATION

En matière d’orientation, la question de l’information fournie au sein de l’institution scolaire est d’autant plus stratégique que le fonctionnement actuel de la procédure présuppose que l’élève et sa famille disposent d’une information suffisante pour choisir en toute connaissance de cause une orientation qui va, dans une large mesure, préfigurer les conditions dans lesquelles l’élève va terminer sa formation initiale et s’insérer sur le marché du travail. Malgré l’insatisfaction exprimée au niveau de l’information donnée par les enseignants et les conseillers d’orientation, les réponses des jeunes suggèrent que cette situation est dans la majorité des cas acquise. En effet, 60 % d’entre eux déclarent bien savoir ce qu’ils voulaient faire au moment de leur dernière orientation (*tableau 7*). 26 % des jeunes sont « plutôt d’accord » avec cette opinion alors que 34 % d’entre eux manifestent une adhésion encore plus forte en se disant « tout à fait d’accord » avec une telle affirmation.

Aucune différence d’appréciation n’est perceptible entre les jeunes ayant connu leur dernière orientation en fin de troisième et ceux qui l’ont vécue en fin de seconde. En revanche, on observe un lien assez fort avec le fait d’avoir essuyé un refus d’orientation.

Tableau 7 – C'était facile de choisir car je savais ce que je voulais faire

	Ensemble	Niveau de la dernière orientation		Refus d'un vœu d'orientation	
		Troisième	Seconde	Oui	Non
Tout à fait d'accord	33,6	34,7	32,9	24,0	37,1
Plutôt d'accord	26,3	24,8	27,3	23,6	27,3
S/total accord	59,9	59,6	60,1	47,5	64,4
Pas vraiment d'accord	23,7	20,4	25,8	27,9	22,1
Pas du tout d'accord	15,3	17,8	13,6	23,6	12,3
S/total désaccord	39,0	38,2	39,5	51,5	34,4
Non-réponses	1,1	2,2	0,4	1,0	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 33,6 % des jeunes se disent tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle il était facile de choisir leur vœu lors de leur dernière orientation car ils savaient bien ce qu'ils voulaient faire.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

Seulement 48 % des jeunes ayant été confrontés à cette situation déclarent qu'ils savaient bien ce qu'ils voulaient faire. Ce lien entre indécision et refus d'un vœu d'orientation est confirmé par l'analyse toutes choses égales par ailleurs (*tableau 12*).

Comme on pouvait s'y attendre, le niveau d'indécision des jeunes est en étroite relation avec la manière dont ils apprécient l'information donnée par l'établissement ou l'aide apportée par leur famille. Dans tous les cas, les élèves les plus indécis se positionnent plus fréquemment sur les opinions les plus négatives. Ainsi, seulement le tiers d'entre eux estiment avoir été bien informés par les enseignants et les conseillers d'orientation. Le déficit pour l'aide familiale est plus limité : 54 % d'entre eux déclarent avoir été bien aidés par leurs parents contre 62 % des jeunes qui savaient bien ce qu'ils voulaient faire. Ces jeunes sont aussi plus nombreux (33 % contre 18 %) à déclarer que leur niveau scolaire était insuffisant pour ce qu'ils voulaient faire, ce qui laisse supposer un lien assez

fort entre indécision au moment de l'orientation et difficulté scolaire.

EN CAS DE REFUS D'UN VŒU, UN TIERS DES JEUNES ESTIMENT QUE LE CONSEIL DE CLASSE A ÉTÉ INJUSTE AVEC EUX

Seulement 18 % des jeunes expriment le sentiment que le conseil de classe a été injuste avec eux. Mais cette opinion fluctue sensiblement avec la manière dont s'est déroulée l'orientation. Elle est deux fois plus marquée quand le jeune a été orienté pour la dernière fois en fin de troisième : 26 % des jeunes estiment alors avoir été orientés de manière injuste contre seulement 13 % de leurs camarades ayant connu le palier d'orientation de fin de seconde (*tableau 8*).

Tableau 8 – Le conseil de classe a été injuste avec moi

	Ensemble	Niveau de la dernière orientation		Refus d'un vœu d'orientation	
		Troisième	Seconde	Oui	Non
Tout à fait d'accord	7,1	10,5	4,7	14,1	4,5
Plutôt d'accord	11,1	15,1	8,4	20,8	7,6
S/total accord	18,2	25,6	13,1	34,9	12,1
Pas vraiment d'accord	23,7	26,6	21,7	27,9	22,2
Pas du tout d'accord	56,8	45,0	64,7	36,0	64,3
S/total désaccord	80,4	71,6	86,4	63,9	86,4
Non-réponses	1,4	2,7	0,5	1,2	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 7,1 % des jeunes se disent tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle le conseil aurait été injuste avec eux.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

Tableau 9 – Degré de satisfaction sur l'information fournie au sein de l'institution scolaire et l'aide apportée par les parents selon le sentiment d'injustice

<i>Sentiment que le conseil de a été injuste</i>	% de jeunes déclarant avoir été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation	% de jeunes déclarant avoir été bien informés des possibilités de contestation de la décision du conseil de classe	% de jeunes déclarant avoir été beaucoup aidés par leurs parents
Tout à fait d'accord	33,0	44,0	64,2
Plutôt d'accord	29,7	47,3	58,0
S/total accord	31,0	46,0	60,4
Pas vraiment d'accord	39,2	48,8	59,2
Pas du tout d'accord	52,4	58,0	58,6
S/total désaccord	48,5	55,3	58,8
Ensemble	45,0	53,1	58,8

Lecture : 33,0 % des jeunes tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle le conseil de classe aurait été injuste avec eux estiment avoir été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation.

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

Le sentiment d'injustice est aussi presque trois fois plus élevé quand le jeune s'est vu refuser un vœu d'orientation (35 %) que dans le cas contraire (12 %). Mais, là encore, les deux situations ne se recouvrent que partiellement et les jeunes n'ayant jamais essayé de refus d'un vœu d'orientation représentent tout de même 49 % des élèves éprouvant un sentiment d'injustice. Un tel constat reflète une nouvelle fois le fait qu'un jeune n'a pas besoin d'avoir été confronté à un refus d'un vœu pour avoir le sentiment d'une orientation plus contrainte que voulue. Les jeunes qui estiment la décision du conseil de classe injuste sans avoir été confrontés à un refus représentent à eux seuls 9 % de l'échantillon, soit près d'une personne interrogée sur dix.

Sans doute parce qu'il est souvent nourri de cette impression de contrainte, le sentiment d'injustice s'accompagne d'une perception plus négative des autres phases de la procédure d'orientation impliquant l'institution scolaire. Ainsi, les jeunes qui estiment la décision du conseil de classe injuste sont moins satisfaits de l'information donnée au sein de l'institution scolaire (*tableau 9*). La fluctuation des opinions concernant cet aspect contraste avec la stabilité des réponses sur l'aide apportée par les parents, qui présentent un niveau comparable dans les deux situations.

□ INSATISFACTION PLUS FORTE PARMI LES JEUNES QUI N'ONT PAS ÉTÉ ORIENTÉS DANS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Le volet de l'enquête *Jeunes 2002* consacré au déroulement de la procédure d'orientation est de nature rétrospective. Interrogés sept ans après leur entrée en sixième, les jeunes faisant partie de l'échantillon devaient répondre à des questions concernant des événements scolaires qui s'étaient déroulés, pour la majorité d'entre eux, deux ou trois ans auparavant. Par ailleurs, ils connaissaient, comme cela a été rappelé au début de cette étude, des situations scolaires très différentes : 40 % des jeunes ayant répondu aux questions relatives à la dernière orientation étaient au moment de l'enquête lycéens généraux, 26 % fréquentaient l'enseignement professionnel, 19 % étaient scolarisés dans le second cycle technologique, tandis que 7 % de leurs camarades poursuivaient leur formation initiale en apprentissage et que 8 % étaient déjà sortis du système éducatif.

Pour l'essentiel, ces situations sont le plus souvent elles-mêmes le produit de la procédure d'orientation. On ne sera donc pas étonné que le fait de se trouver dans telle ou telle d'entre elles influe fortement sur le regard porté par le jeune sur le déroulement de sa dernière orientation.

Les différences de perception sont d'abord creusées par le fait que, pour beaucoup de jeunes, l'orientation dans l'enseignement technologique ou professionnel

se fait par défaut. Elle traduit alors moins une vocation pour les disciplines et les spécialités qui y sont enseignées qu'un niveau scolaire insuffisant pour intégrer la voie d'enseignement général. La part dans les différentes filières des orientations contraintes par des résultats insuffisants ou un refus de vœu d'orientation reflète bien cette situation. Elle est toujours élevée parmi tous les jeunes qui ne sont pas lycéens généraux. Elle atteint 41 % parmi les lycéens technologiques, concerne 45 % des apprentis et s'élève à 52 % quand le jeune est scolarisé dans l'enseignement professionnel. Elle culmine parmi les sortants dont près des deux tiers ont vu leur orientation contrainte par un niveau scolaire insuffisant (tableau 10).

Parallèlement, ces jeunes sont aussi ceux qui sont les plus touchés par des problèmes d'offre scolaire. Ceux-ci ont concerné un lycéen technologique sur quatre, ce qui représente une proportion presque deux fois plus élevée que parmi les lycéens généraux. La situation est encore plus défavorable parmi les lycéens professionnels et les apprentis : respectivement 34 % des premiers et 39 % des seconds déclarent qu'il était difficile de trouver près de chez eux un

établissement scolaire qui dispensait la formation voulue. Mais c'est parmi les sortants que les problèmes d'offre présentent la fréquence la plus élevée (43 %).

Ce clivage entre les lycéens généraux et les jeunes connaissant d'autres situations scolaires se retrouve sur les questions les plus qualitatives. Le niveau de satisfaction des lycéens généraux est presque toujours supérieur à celui des autres jeunes interrogés. Ainsi, seulement 11 % d'entre eux éprouvent un sentiment d'injustice alors que celui-ci est ressenti par près de deux lycéens technologiques sur dix, un apprenti et un lycéen professionnel sur quatre et près d'un sortant sur trois (tableau 11). Que la question porte sur les possibilités de contestation du conseil de classe ou revête une portée plus générale, les lycéens généraux sont aussi ceux qui sont les plus satisfaits en matière d'information fournie au sein de l'institution scolaire. Enfin, ils figurent parmi les jeunes qui avaient la vue la plus précise de ce qu'ils voulaient faire au moment de la dernière orientation : près des deux tiers d'entre eux déclarent avoir été dans cette situation contre seulement 54 % des lycéens technologiques

Tableau 10 – Contraintes ayant pesé sur la décision d'orientation selon la situation scolaire au moment de l'enquête

Situation scolaire en mai 2002	% de jeunes déclarant qu'un vœu d'orientation leur a été refusé (a)	% de jeunes déclarant que leur niveau était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient (b)	% d'orientations contraintes (a ou b)	% de jeunes déclarant avoir été confrontés à un problème d'offre scolaire
Première ou terminale S	10,5	9,6	17,3	10,8
Première ou terminale ES	17,4	13,7	25,8	10,8
Première ou terminale L	16,8	12,6	23,1	18,9
Seconde	66,4	40,1	76,2	26,9
S/total lycéens généraux	17,0	13,2	24,4	13,2
Première ou terminale STI	27,7	19,2	36,8	26,7
Première ou terminale STL	29,1	36,1	38,5	36,1
Première ou terminale SMS	18,9	18,7	31,6	26,2
Première ou terminale STT	38,4	23,8	48,2	16,3
Première ou terminale B.T.	18,1	16,9	27,6	42,4
Première d'adaptation	31,0	21,1	42,1	32,0
S/total lycéens technologiques	31,3	21,3	41,2	24,1
Lycéens professionnels	34,8	32,7	52,0	34,2
Apprentis	26,1	30,6	44,6	39,0
Sortants	37,2	42,4	62,4	43,4
Ensemble	26,6	23,4	39,3	25,0

Lecture : Quand ils sont scolarisés en première ou terminale scientifique, 10,5 % des jeunes du panel 1995 déclarent qu'un vœu d'orientation leur a été refusé.

9,6 % se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « mon niveau scolaire était insuffisant pour faire ce que je voulais ».

Le pourcentage d'orientations contraintes est calculé en prenant en compte une réponse positive à la question (a) ou à la question (b).

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

et 56 % des jeunes scolarisés dans l'enseignement professionnel. En revanche, les apprentis répondent encore de manière plus positive (68 %) à cette question que les lycéens généraux, ce qui suggère que l'apprentissage s'enracine souvent dans un projet professionnel soigneusement construit.

Les réponses à la question sur l'aide familiale s'inscrivent quelque peu à l'écart de la tendance qui vient d'être mise en évidence. En effet, c'est parmi les apprentis et les lycéens professionnels que la satisfaction sur l'aide familiale est la plus prononcée : 68 % des premiers et 61 % des seconds déclarent avoir été beaucoup aidés par leurs parents dans le choix de leur orientation. Ce degré de satisfaction particulièrement élevé des apprentis peut trouver un élément d'explication dans le fait que les relations familiales sont souvent déterminantes pour trouver un contrat d'apprentissage. Par ailleurs, apprentis et lycéens professionnels ont souvent en commun le fait d'avoir rencontré des difficultés au collège, ce qui constitue fréquemment un facteur d'accroissement de la mobilisation familiale.

□ FORTES DIFFÉRENCES DE PERCEPTION SELON LA SÉRIE DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL OU TECHNOLOGIQUE

On sera attentif au fait que rassembler les lycéens généraux et les lycéens technologiques en des catégories uniques apparaît souvent réducteur. En effet, les deux groupes de lycéens sont traversés par des divergences d'appréciations, souvent prononcées, qui reflètent la hiérarchie implicite des séries qui les composent.

Les lycéens généraux illustrent parfaitement cette situation. Que les questions soient factuelles ou plus qualitatives, les lycéens scientifiques affichent toujours un degré de satisfaction plus élevé que leurs condisciples des séries ES ou L, sachant que c'est parmi le petit groupe d'élèves encore en seconde (avec deux ans de retard) que l'on trouve généralement la perception la plus négative (tableau 11). C'est sur l'information apportée par les professeurs et les conseillers d'orientation que la supériorité du degré de satisfaction des élèves de série S est la plus

Tableau 11 – Degré de satisfaction sur le déroulement de la procédure d'orientation selon la situation scolaire au moment de l'enquête

Situation scolaire en mai 2002	% de jeunes déclarant avoir été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation	% de jeunes déclarant avoir été bien informés sur les possibilités de contester la décision du conseil de classe	% de jeunes déclarant avoir le sentiment que la décision du conseil de classe a été injuste	% de jeunes déclarant savoir bien ce qu'ils voulaient faire	% de jeunes déclarant avoir été beaucoup aidés par leurs parents
Première ou terminale S	52,9	57,8	8,1	69,0	60,5
Première ou terminale ES	46,2	59,0	11,7	56,3	57,4
Première ou terminale L	43,8	58,3	10,4	66,3	51,5
Seconde	45,0	69,9	28,6	54,3	59,7
S/total lycéens généraux	48,9	59,0	10,8	64,0	58,0
Première ou terminale ST1	42,5	57,2	14,5	53,6	57,4
Première ou terminale STL	33,6	62,2	17,3	49,6	57,6
Première ou terminale SMS	37,5	47,2	15,7	68,1	62,6
Première ou terminale STT	40,0	61,0	18,2	48,7	50,4
Première ou terminale BT	38,5	42,7	16,2	70,8	71,6
Première d'adaptation	41,8	44,6	23,0	58,6	56,0
S/total lycéens technologiques	40,1	56,0	17,3	54,4	55,8
Lycéens professionnels	43,5	47,2	24,0	56,1	61,1
Apprentis	41,8	44,2	25,8	68,1	68,1
Sortants	45,2	44,3	31,0	57,0	53,8
Ensemble	45,0	53,1	18,2	59,9	58,8

Lecture : Quand ils sont scolarisés en première ou terminale scientifique, 52,9 % des jeunes du panel 1995 se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « j'ai été bien informé par les professeurs et les conseillers d'orientation ».

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

prononcée, mais elle apparaît aussi au niveau du sentiment d'injustice. Les lycéens de la section S sont aussi ceux qui savaient le mieux ce qu'ils voulaient faire et qui sont les plus nombreux à déclarer avoir été beaucoup aidés par leurs parents.

Seule la qualité de l'information sur les possibilités de contestation ne fait apparaître aucune différence d'appréciation entre les trois séries du baccalauréat général. Mais cette information est très liée, comme on le verra plus bas à l'expérience du redoublement. Il n'est donc pas étonnant que ce ne soit pas parmi les lycéens scientifiques qu'elle soit la plus fréquente. Par ailleurs, on ne peut manquer de souligner que, paradoxalement, ces derniers affichent sur cette question un taux de satisfaction supérieur de 11 points à celui des lycéens professionnels et de 14 points à ceux des apprentis et des sortants, pourtant beaucoup plus souvent confrontés à un refus d'un vœu d'orientation.

Cette disparité de perception de l'orientation selon la série du baccalauréat se retrouve parmi les lycéens technologiques. Elle est très prononcée dans les questions portant sur le degré de précision du projet du jeune et de l'aide parentale, en raison d'un contraste marqué entre les jeunes préparant un brevet de technicien (BT) et ceux inscrits en sciences médico-sociales (SMS) d'une part et les élèves préparant un baccalauréat de sciences et technologies tertiaires (STT) d'autre part. 71 % des élèves inscrits en BT et 68 % de ceux de SMS déclarent qu'ils savaient bien ce qu'ils voulaient faire au moment de leur orientation alors que moins d'un élève de STT sur deux partage ce jugement (*tableau 11*). Les jeunes préparant un brevet de technicien sont aussi la catégorie de lycéens qui a le plus bénéficié d'un soutien parental dans le choix de leur orientation : près des trois quarts d'entre eux déclarent avoir été beaucoup aidés par leurs parents. Cette situation est moins fréquente parmi les lycéens de SMS, mais ceux-ci affichent néanmoins un taux de réponses positives comparable à celui des jeunes préparant un baccalauréat scientifique. À l'opposé, seulement la moitié des élèves de STT ont bénéficié d'un soutien actif de leurs parents dans le choix de leur orientation, ce qui les place dans une situation encore plus défavorable que celle des lycéens professionnels et des sortants.

Le contraste qui vient d'être mis en évidence n'étonnera pas car il porte sur des séries de

baccalauréat qui présentent des conditions de recrutement très différentes. Préparés par seulement 2 % des personnes interrogées, les brevets de technicien ne concernent que l'agriculture et un petit nombre de spécialités des secteurs secondaire ou tertiaire auxquelles les jeunes ne peuvent avoir accès qu'en surmontant les problèmes posés par une offre souvent très réduite. La série SMS recrute presque exclusivement des filles dont les projets professionnels sont souvent portés par une attirance marquée pour les professions de santé et les métiers à forte valeur ajoutée sociale. Ces formations ont donc en commun d'accueillir des élèves très motivés par le contenu de l'enseignement. On ne sera donc pas étonné qu'ils soient parmi les jeunes qui avaient l'idée la plus précise de ce qu'ils voulaient faire et que leur orientation s'appuie sur des échanges importants avec leur famille. La situation est toute différente pour la série STT. Implantée dans trois lycées sur quatre, cette section accueille des élèves beaucoup moins motivés, souvent orientés plus par défaut que par une vocation particulière pour les spécialités enseignées, comme l'a rappelé un avis du *Haut Conseil de l'Évaluation de l'École*⁴. Les réponses apportées par les élèves de cette série à l'enquête Jeunes 2002 valident tout à fait ce constat.

Ce contraste, entre les élèves préparant un BT et les élèves de SMS d'une part et ceux de STT d'autre part, réapparaît quand on observe la manière dont s'est déroulée l'orientation. Près d'un lycéen de STT sur deux contre seulement un élève préparant un BT sur quatre et un lycéen de SMS sur trois ont connu une orientation contrainte par un niveau scolaire insuffisant ou un refus de vœu d'orientation (*tableau 10*). Les élèves de STT apparaissent donc à nouveau dans une situation particulièrement défavorable : près du quart d'entre eux estiment qu'ils avaient un niveau insuffisant pour faire ce qu'ils auraient voulu et une proportion encore plus élevée (38 %) ont essuyé un refus de la part d'un conseil de classe.

La situation est très différente en matière d'offre scolaire. En raison du développement quantitatif

NOTE

4. Avis du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École n° 9, Éléments de diagnostic sur le système scolaire français, octobre 2003.

important des sections STT rappelé plus haut, les élèves de cette série sont confrontés beaucoup moins fréquemment que les autres lycéens technologiques à de telles difficultés. En revanche, quatre élèves préparant un BT sur dix et plus du tiers des élèves de STL ont rencontré des problèmes d'offre scolaire.

Les différentes situations scolaires qui servent de support à cette analyse regroupent des jeunes qui diffèrent par ailleurs sur d'autres points : origine sociale, situation familiale, sexe, réussite scolaire. Il est donc nécessaire d'estimer de manière plus précise l'effet de ces situations sur la perception de l'orientation en tenant constants ces différents aspects dans une analyse toutes choses égales par ailleurs. Celle-ci prend en compte quinze dimensions explicatives :

- neuf caractéristiques sociodémographiques : le sexe, le rang de naissance, la profession et catégorie sociale (PCS) de la personne de référence du ménage, le diplôme du père, le diplôme de la mère, le fait que la mère soit active ou pas, la structure parentale, la taille de la famille et le rapport de la famille à la migration ;
- quatre caractéristiques scolaires : l'âge d'entrée en sixième, la situation scolaire au moment de l'enquête, le nombre de redoublements au collège, le refus éventuel d'un vœu ;
- deux caractéristiques de l'établissement de la dernière orientation : le secteur et la tranche d'unité urbaine de la commune d'implantation.

Les résultats de ces analyses confirment que la voie d'enseignement et la série fréquentées au moment de l'enquête influent fortement sur la perception du déroulement de la dernière orientation, et cela indépendamment du niveau scolaire ou de l'origine sociale du jeune (*tableau 12*).

Sur la plupart des questions, le degré de satisfaction est d'autant plus faible que le jeune a été orienté dans l'enseignement technologique ou professionnel ou encore qu'il a choisi d'arrêter sa formation initiale. Parmi les lycéens généraux et technologiques, la hiérarchie des différentes séries qui vient d'être mise en lumière au niveau des écarts bruts est aussi largement confirmée.

C'est sur la question touchant les problèmes d'offre scolaire que l'impact de la situation scolaire au moment de l'enquête est le plus marqué. Par rapport aux élèves de la série S qui servent de situation de

référence, tous les autres jeunes, à l'exception de ceux de la série ES, présentent, toutes choses égales par ailleurs, un risque plus élevé d'être confrontés à des difficultés d'offre scolaire. L'effet mis en évidence est de forte ampleur parmi les jeunes préparant un brevet de technicien ou un baccalauréat technologique des séries STL et STI, les apprentis et les lycéens professionnels ainsi que parmi les sortants.

La situation scolaire du jeune influe aussi fortement sur le sentiment d'avoir dû composer, au moment de la dernière orientation, avec un niveau scolaire insuffisant. En comparaison des lycéens scientifiques, le sentiment d'une orientation plus souvent contrainte par les résultats scolaires est général, à la seule exception des jeunes préparant un baccalauréat littéraire. Il est plus prononcé parmi les lycéens professionnels et les sortants ainsi que les apprentis et les jeunes encore scolarisés en seconde générale et technologique.

À niveau scolaire et autres caractéristiques comparables, le sentiment d'injustice est aussi plus fréquent parmi les élèves qui n'ont pas bénéficié d'une orientation en S, mais cette différence d'appréciation est peu prononcée parmi les élèves de la série STI. Elle est nettement plus conséquente parmi les lycéens professionnels, les apprentis et les sortants ainsi que dans certaines séries technologiques : SMS, première d'adaptation.

En matière d'information fournie au sein de l'institution scolaire ou de niveau de décision du jeune quant à son orientation, l'analyse toutes choses égales par ailleurs confirme l'essentiel des résultats bruts. Par rapport à l'information donnée par les enseignants et les conseillers d'orientation, la plus grande insatisfaction des jeunes non orientés dans la série S touche toutes les autres situations scolaires, à l'exception des élèves de seconde générale et technologique. L'analyse confirme aussi que les lycéens professionnels, les apprentis et les sortants sont, avec les élèves d'un nombre limité de séries technologiques (SMS, adaptation, BT), ceux qui se sont sentis les moins informés des possibilités de contestation de la décision du conseil de classe. Enfin, le niveau d'indécision au moment de l'orientation est plus fort parmi les lycéens professionnels, les sortants et surtout les lycéens technologiques des séries STT, STI et STL.

Tableau 12 – Impact, toutes choses égales par ailleurs, des caractéristiques familiales et scolaires sur la probabilité que les jeunes se déclarent être plutôt ou tout à fait d'accord avec les affirmations suivantes...

Modalité de référence	Modalité active	J'ai été bien informé par les enseignants et les conseillers d'orientation	J'ai été bien informé sur les possibilités de contester la décision	Le conseil de classe a été injuste avec moi	Il était difficile de trouver près de chez moi la section ou la spécialité choisie	Mon niveau scolaire était insuffisant pour faire ce que je voulais	C'était facile de choisir ce que je voulais faire	Mes parents m'ont beaucoup aidé dans mon orientation
Sexe garçon	filles	- 0,14***		- 0,40***			- 0,15***	
PCS de la personne de référence ouvrier qualifié	agriculteur	0,20*						
	commerçant, artisan			0,36*				
	chef d'entreprise							0,47***
	professeur	0,46***						0,15*
	cadre							
	instituteur							0,13**
	profession intermédiaire				0,14*			
	employé de bureau				0,14*			
	employé de commerce							
	employé de service							
	ouvrier non qualifié							
	inactif							
	sans diplôme							
Diplôme du père CAP	CEP							
	brevet							- 0,16*
	BEP							
	baccalauréat supérieur							- 0,14*
	inconnu							0,16*
	sans diplôme							
Diplôme de la mère CAP	CEP		0,15*			- 0,20**		- 0,22***
	brevet							0,14*
	BEP		0,15*					0,27***
	baccalauréat supérieur							0,35***
	inconnu							0,43***
	active							
Activité de la mère inactive	monoparentale	- 0,08*						- 0,27***
Structure parentale père et mère	recomposée							- 0,20**
	autre situation							- 0,50**
	famille mixte							- 0,21**
Rapport de la famille à la migration famille non immigrée	famille immigrée...		0,16*					
	originaire du Maghreb	- 0,23**	- 0,21***	0,33***		- 0,22*		- 0,47**
	d'Afrique subsaharienne							- 0,32**
	du Portugal ou d'Espagne							- 0,32**
	de Turquie							- 1,23***
d'Asie du Sud-Est	0,41*							
d'un autre pays								- 0,47**

THÈME

Tableau 12 (suite)

Modalité de référence	Modalité active	J'ai été bien informé par les enseignants et les conseillers d'orientation	J'ai été bien informé sur les possibilités de contester la décision	Le conseil de classe a été injuste avec moi	Il était difficile de trouver près de chez moi la section ou la spécialité choisie	Mon niveau scolaire était insuffisant pour faire ce que je voulais	C'était facile de choisir car je savais bien ce que je voulais faire	Mes parents m'ont beaucoup aidé dans mon orientation
Rang et taille de la famille <i>enfant unique</i>	ainé, 2 enfants ainé, 3 enfants ainé, 4 enfants ou + rang 2, 2 enfants rang 2, trois enfants rang 2, 4 enfants ou + cadet, 3 enfants cadet, 4 enfants ou +	0,16** 0,29** 0,33***	0,16** 0,29** 0,33***	0,23*** 0,38*** 0,35*** 0,57*** 0,26* 0,56*** 0,63** 0,80*** 1,09*** 0,69*** 0,59*** -0,39*** -0,59*** -0,40*** -0,56*** -0,78***	0,23*** 0,38*** 0,35*** 0,57*** 0,26* 0,56*** 0,63** 0,80*** 1,09*** 0,69*** 0,59*** -0,39*** -0,59*** -0,40*** -0,56*** -0,78***	0,18* 0,20* 0,25**	-0,25** -0,24*** -0,19**	0,20** 0,21*** 0,20*** -0,23*** -0,30*** -0,40*** -0,39*** -0,69*** -0,58*** -0,39*** -0,59*** -0,40*** -0,56*** -0,78***
Âge d'entrée en sixième 11 ans 12 ans 13 ans	10 ans 12 ans 13 ans	0,21** 0,20***	0,35***	0,23*** 0,60*** 0,79***	0,35*** 0,65*** 0,33*** 0,24*** 1,04***	0,13** -0,50***	0,21*** -0,24**	
Situation en mai 2002 <i>première, terminale scientifique (S)</i>	première, terminale ES première, terminale L seconde GT première, terminale STI première, terminale STT première, terminale STL première, terminale SMS première d'adaptation première, terminale BT lycée professionnel apprenti sortant	-0,23*** -0,30*** -0,40*** -0,39*** -0,69*** -0,58*** -0,39*** -0,59*** -0,40*** -0,56*** -0,78***	0,38***	0,60*** 0,79*** 1,03*** 0,28*** 1,43*** 0,97*** 1,17*** 1,65*** 1,18*** 1,40*** 1,50***	0,33*** 0,24*** 1,04*** 0,59*** 0,77*** 0,75*** 0,59*** 0,69*** 0,54*** 1,12*** 1,06*** 1,31***	-0,29** -0,64*** -0,69*** -0,71*** -0,37*** -0,46*** -0,51***	-0,24** 0,33**	
Redoublement au collège <i>aucun</i>	un deux	0,24*** 0,57***	0,24*** 0,57***	0,30***	0,32*** 0,54***			
Secteur public	privé rural	0,27***				0,9*	0,13***	
Taille unité urbaine de l'établissement	< de 20 000 200 000 & plus ville de Paris	-0,21***	-0,21***	0,33*** 0,24***				
<200 000		-0,10*		0,28***				
Refus d'un vœu non	oui	-0,51***	-0,10**	1,23***	0,31***	1,03***	-0,63***	

*** = significatif à 1 % ; ** = significatif à 5 % ; * = significatif à 10 %. Au-delà, les coefficients ne sont pas reproduits.

Lecture : Plus le coefficient est positif, plus le jeune qui partage la situation décrite par la modalité active a, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité d'être tout à fait ou plutôt d'accord avec les affirmations des titres de colonne. Ainsi, les filles ont moins souvent que les garçons le sentiment d'avoir été bien informées par les enseignants et les conseillers d'orientation puisque le coefficient est de -0,14 et significatif à 1 %.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête *Jeunes 2002*, DEP.

□ DIFFICULTÉS SCOLAIRES ET SENTIMENT D'INJUSTICE VONT SOUVENT DE PAIR

Les différences de perception de l'orientation selon la voie d'enseignement ou la série du baccalauréat ont d'autant plus tendance à être marquées que la manière dont les jeunes perçoivent le déroulement de l'orientation n'est pas indépendante du niveau de réussite scolaire. Perception négative et insatisfaction sont toujours plus fortes quand le jeune a rencontré des difficultés au cours de sa carrière scolaire.

Un tel constat ne surprendra pas. Dans un système éducatif où l'orientation est d'abord réglée par le niveau scolaire du jeune, la difficulté restreint considérablement les choix et enferme le jeune dans une orientation plus imposée que voulue. Les réponses aux questions les plus factuelles de l'enquête confirment cette situation. Les orientations contraintes sont

toujours majoritaires parmi les redoublants et les élèves dont la note moyenne au contrôle continu du brevet se situe en dessous de la moyenne (*tableau 13*). Par ailleurs, les problèmes d'offre sont aussi plus fréquents parmi les jeunes confrontés aux difficultés scolaires. En cas de redoublement à l'école ou au collège, un tiers des personnes interrogées déclarent qu'il était difficile de trouver près de chez elles un établissement dispensant la formation voulue et les réponses positives à cette question sont encore plus élevées quand les résultats au contrôle continu du brevet sont les plus faibles.

Parmi les aspects plus qualitatifs, c'est l'intensité du sentiment d'injustice des élèves les plus en difficulté qui attire l'attention. Il est presque deux fois plus fort lorsque le jeune a redoublé au collège : plus d'un redoublant sur quatre exprime un tel sentiment contre seulement 15 % des non redoublants (*tableau 14*). Le sentiment d'injustice s'amplifie aussi au fur et à mesure que la note moyenne au contrôle continu du

Tableau 13 – Contraintes ayant pesé sur la décision d'orientation selon l'âge d'entrée en sixième, le redoublement au collège et au lycée et les notes au brevet

	% de jeunes déclarant qu'un vœu d'orientation leur a été refusé (a)	% de jeunes déclarant que leur niveau était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient (b)	% d'orientations contraintes (a ou b)	% de jeunes déclarant avoir été confrontés à un problème d'offre scolaire
Âge d'entrée en sixième				
10 ans et moins	14,5	13,2	21,4	13,4
11 ans	25,6	20,8	36,6	22,4
12 ans	33,1	35,9	53,4	39,0
13 ans et plus	35,1	41,5	60,5	34,0
Redoublement au collège				
aucun	22,4	19,1	33,3	21,7
un redoublement	35,9	33,0	52,4	32,8
deux redoublements	44,1	42,9	63,8	33,9
Redoublement au lycée				
aucun	23,5	22,9	36,5	25,8
un redoublement	46,5	26,6	57,0	19,9
Note moyenne en français, maths et LVI au contrôle continu du brevet				
< 6/20	43,4	49,8	66,0	43,7
6 à < 8/20	39,0	37,3	57,8	37,4
8 à < 10/20	36,7	30,7	51,4	32,2
10 à < 12/20	30,1	21,4	40,7	22,7
12 à < 15/20	15,7	13,8	24,2	17,1
15/20 et plus	5,2	5,2	9,7	10,8
Ensemble	26,6	23,4	39,3	25,0

Lecture : Quand ils sont entrés en sixième à 11 ans, 25,6 % des jeunes du panel 1995 déclarent qu'un vœu d'orientation leur a été refusé. 20,8 % se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « mon niveau scolaire était insuffisant pour faire ce que je voulais ». Le pourcentage d'orientations contraintes est calculé en prenant en compte une réponse positive à la question (a) ou à la question (b).

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

Tableau 14 – Degré de satisfaction sur le déroulement de la procédure d'orientation selon l'âge d'entrée en sixième, le redoublement au collège et au lycée et les notes au brevet

	% de jeunes déclarant avoir été bien informés par les enseignants et les conseillers d'orientation	% de jeunes déclarant avoir été bien informés sur les possibilités de contester la décision du conseil de classe	% de jeunes déclarant avoir le sentiment que la décision du conseil de classe a été injuste	% de jeunes déclarant savoir bien ce qu'ils voulaient faire	% de jeunes déclarant avoir été beaucoup aidés par leurs parents
Âge d'entrée en sixième					
10 ans et moins	53,2	60,1	9,6	65,3	60,9
11 ans	44,2	53,5	16,6	59,6	58,5
12 ans	47,4	49,6	27,0	60,5	60,4
13 ans et plus	44,4	51,7	21,9	58,7	53,2
Redoublement au collège					
Aucun	45,8	53,3	14,8	61,0	58,0
Un redoublement	43,4	52,1	25,8	57,6	60,5
Deux redoublements	42,9	60,4	28,1	53,7	62,8
Redoublement au lycée					
Aucun	45,6	51,5	17,7	60,7	59,3
Un redoublement	41,6	63,4	21,5	54,6	55,6
Note moyenne en français, maths et LVI au contrôle continu du brevet					
< 6/20	36,2	49,3	40,4	59,1	66,0
6 à < 8/20	42,2	48,9	28,2	57,0	60,7
8 à < 10/20	41,1	52,3	24,3	55,6	60,2
10 à < 12/20	43,5	53,2	18,6	58,0	58,4
12 à < 15/20	46,6	54,8	9,8	62,7	56,5
15/20 et plus	53,9	57,0	3,1	66,4	60,3
Ensemble	45,0	53,1	18,2	59,9	58,8

Lecture : Quand ils sont entrés en sixième à 10 ans et moins, 53,2 % des jeunes du panel 1995 se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « j'ai été bien informé par les professeurs et les conseillers d'orientation ».

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

brevet baisse : exprimé par seulement 19 % des jeunes ayant une note comprise entre 10 et 12 sur 20, il atteint 24 % quand cette note se situe entre 8 et 10 sur 20 et culmine à 40 % quand elle est inférieure à 6 sur 20. Tout se passe donc comme si une partie des élèves en difficulté acceptaient mal le verdict scolaire et ressentait leurs notes insuffisantes plus comme une défaillance du jugement scolaire que comme le reflet fidèle de leurs mauvaises performances.

En revanche, le niveau de réussite scolaire du jeune semble avoir peu d'effet sur la perception des autres aspects de l'orientation. Le degré de satisfaction des jeunes en matière d'information est souvent inférieur quand ils ont été confrontés à l'échec scolaire, mais les disparités sont réduites. Seuls les élèves aux notes au contrôle continu du brevet les plus faibles manifestent une perception plus négative. Par ailleurs, quand la question porte sur les possibilités de contestation, le constat s'inverse parmi les redoublants. Que leurs difficultés aient eu lieu à l'école, au

collège ou au lycée, ceux-ci sont toujours les plus satisfaits de l'information fournie sur les possibilités de contestation de la décision du conseil de classe, sans doute parce qu'il s'agit d'une situation à laquelle ils ont été directement confrontés.

□ LES DISPARITÉS SOCIALES DE PERCEPTION DE L'ORIENTATION TRADUISENT D'ABORD DES DIFFÉRENCES DE RÉUSSITE SCOLAIRE

L'orientation en fin de troisième et à l'issue de la seconde est un moment de la scolarité où les différences de choix selon l'origine sociale sont souvent prononcées. D'abord parce que, dans l'enseignement secondaire d'aujourd'hui, les disparités sociales de réussite restent sensibles. Ainsi, parmi les jeunes

interrogés, seulement 15 % des enfants d'enseignants et 18 % de ceux de cadres ont redoublé au collège, alors que cette situation est partagée par 34 % des fils et filles d'ouvriers qualifiés et 37 % de ceux d'ouvriers non qualifiés. De même, en fin de troisième générale 44 % des enfants d'ouvriers et 51 % de ceux d'inactifs obtiennent une note de contrôle continu du brevet inférieure à 10 sur 20 alors que c'est seulement le cas de 16 % des enfants de cadres et d'enseignants, pourtant souvent scolarisés dans des contextes plus sélectifs. Par ailleurs, à résultats comparables, la demande d'orientation reste socialement différenciée. Avec une moyenne comprise entre 10 et 12

sur 20 au contrôle continu du brevet, 94 % des enfants de cadres demandent une orientation en seconde générale et technologique en fin de troisième générale contre seulement 77 % des enfants d'employés et 65 % de ceux d'ouvriers (tableau 15).

Du fait des différences de réussite qui viennent d'être rappelées, la proportion d'orientations contraintes par les résultats scolaires varie fortement avec le milieu social d'origine. Refus d'un vœu d'orientation et sentiment d'un niveau insuffisant sont toujours plus fréquents parmi les enfants originaires de milieu populaire. Les orientations contraintes sont proches de ou supérieures à 50 % parmi les enfants d'ouvriers

Tableau 15 – Vœu d'orientation en seconde générale ou technologique selon le milieu social et les notes au contrôle continu du brevet des collèges

(élèves parvenus en troisième générale sans ou après un redoublement)								(en %)
Note au contrôle continu du brevet	Ensemble	Agriculteur	Artisan, commerçant	Cadre et enseignant	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	
15 et +	99,5	ns	ns	100,0	99,6	98,9	98,9	
=> 12 et < 15	95,6	90,9	93,0	99,3	97,6	94,8	92,1	
=>10 et < 12	77,2	63,6	84,2	94,0	84,0	77,2	64,6	
=> 8 et < 10	46,2	ns	46,1	74,2	55,4	44,0	35,7	
< 8	13,9	ns	ns	ns	15,3	15,0	8,2	
Ensemble	71,2	68,1	80,5	93,0	80,4	66,8	55,6	

Lecture : Lors qu'ils ont obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 15 au contrôle continu du brevet et sont parvenus en troisième générale sans ou après un redoublement, 99,5 % des jeunes formulent un premier vœu d'orientation en seconde générale et technologique.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

Tableau 16 – Contraintes ayant pesé sur la décision d'orientation selon l'origine sociale

PCS de la personne de référence	% de jeunes déclarant qu'un vœu d'orientation leur a été refusé (a)	% de jeunes déclarant que leur niveau était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient (b)	% d'orientations contraintes (a ou b)	% de jeunes déclarant avoir été confrontés à un problème d'offre scolaire
Agriculteur	17,1	19,3	29,1	26,9
Commerçant, artisan	27,5	22,8	39,6	26,8
Chef d'entreprise	20,7	18,6	31,3	17,7
Professeur	21,7	17,4	28,0	13,9
Cadre	19,8	16,8	28,8	15,2
Instituteur	21,0	17,4	30,0	16,7
Autre prof. intermédiaire	25,4	20,9	36,5	22,8
Employé de bureau	28,6	25,1	41,2	25,8
Employé de commerce	26,6	28,8	43,0	29,6
Employé de service	37,4	30,3	54,9	29,9
Ouvrier qualifié	28,3	25,1	41,9	27,9
Ouvrier non qualifié	31,6	29,1	48,3	32,3
Inactif	32,0	32,8	50,7	32,6
Ensemble	26,6	23,4	39,3	25,0

Lecture : Quand ils sont fils ou filles d'agriculteurs, 17,1 % des jeunes du panel 1995 déclarent qu'un vœu d'orientation leur a été refusé. 19,3 % se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « mon niveau scolaire était insuffisant pour faire ce que je voulais ». Le % d'orientations contraintes est calculé en prenant en compte une réponse positive à la question (a) ou à la question (b).

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

non qualifiés, d'employés de service et d'inactifs alors qu'elles n'atteignent que 28 % parmi les enfants de professeurs et 29 % parmi ceux de cadres (*tableau 16*). En raison d'une orientation plus importante vers l'enseignement professionnel et l'apprentissage, les problèmes d'offre scolaire sont aussi plus fréquents parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Un tiers des enfants d'ouvriers non qualifiés déclarent avoir été confrontés à de telles difficultés contre seulement 14 % des fils et filles de professeurs et 15 % des enfants de cadres.

Parmi les aspects les plus qualitatifs, c'est sur le sentiment d'injustice que les disparités sociales sont les plus fortes. Les enfants d'employés de service (27 %) et ceux d'inactifs (25 %) sont deux fois plus nombreux que ceux d'enseignants et d'agriculteurs à exprimer un tel sentiment (*tableau 17*).

Sur les autres aspects, les enfants de professeurs affichent un niveau de satisfaction qui les distinguent nettement des autres répondants – y compris des enfants de cadres et d'instituteurs. Avec les fils et filles d'agriculteurs (52 %), ils sont les seuls jeunes à être majoritairement satisfaits (59 %) de l'information fournie au sein de l'institution scolaire. Ils se démarquent aussi sensiblement des autres personnes interrogées, en sachant mieux ce qu'ils voulaient faire et en

s'estimant bien informés des possibilités de contestation de la décision du conseil de classe. Sur cette dernière question, on observe à nouveau que c'est parmi les jeunes originaires des milieux sociaux les plus confrontés à l'échec scolaire que le degré de satisfaction est le moins élevé. Alors que 58 % des enfants de professeurs affichent leur satisfaction, seulement 49 % des enfants d'employés de commerce et 47 % des enfants d'inactifs expriment la même opinion.

Comme on pouvait s'y attendre, l'aide apportée par les parents varie sensiblement selon le milieu social d'origine. C'est à nouveau parmi les enfants de professeurs (72 %), mais aussi parmi ceux d'agriculteurs (66 %) et de cadres (65 %) que le degré de satisfaction sur l'engagement des parents est le plus élevé (*tableau 17*). À l'opposé, moins de la moitié des enfants d'employés de service et d'inactifs déclarent avoir été beaucoup aidés par leurs parents. Mais on notera que, toutes choses égales par ailleurs, le diplôme de la mère pèse plus que l'origine sociale sur le degré de satisfaction de l'aide apportée par les parents dans le choix de l'orientation : plus sa mère est diplômée, plus le jeune apprécie positivement l'aide de ses parents au moment de sa dernière orientation (*tableau 12*).

Tableau 17 – Degré de satisfaction sur le déroulement de la procédure d'orientation selon l'origine sociale

<i>PCS de la personne de référence</i>	% de jeunes déclarant avoir été bien informés par les enseignants et les conseillers d'orientation	% de jeunes déclarant avoir été bien informés sur les possibilités de contester la décision du conseil de classe	% de jeunes déclarant avoir le sentiment que la décision du conseil de classe a été injuste	% de jeunes déclarant savoir bien ce qu'ils voulaient faire	% de jeunes déclarant avoir été beaucoup aidés par leurs parents
Agriculteur	51,8	50,7	12,7	64,5	65,7
Commerçant, artisan	42,3	52,8	17,4	61,8	57,3
Chef d'entreprise	43,0	49,9	18,1	64,2	56,6
Professeur	58,8	58,2	11,0	67,8	72,4
Cadre	46,2	55,3	13,6	62,0	64,8
Instituteur	47,9	54,1	12,6	55,8	58,3
Autre profession intermédiaire	45,4	55,9	17,8	59,4	63,0
Employé de bureau	43,3	53,0	18,0	58,4	58,3
Employé de commerce	43,1	48,6	18,5	59,3	54,9
Employé de service	44,7	54,5	26,5	52,1	48,4
Ouvrier qualifié	44,6	51,3	19,6	59,4	57,5
Ouvrier non qualifié	45,2	52,7	21,9	60,3	53,2
Inactif	42,4	47,3	25,0	57,0	44,9
Ensemble	45,0	53,1	18,2	59,9	58,8

Lecture : Quand ils sont fils ou filles d'agriculteurs, 51,8 % des jeunes du panel 1995 se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante :

« j'ai été bien informé par les professeurs et les conseillers d'orientation ».

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

Cette dernière remarque appelle une conclusion générale : si globalement la perception de l'orientation varie fortement avec le milieu social, l'impact toutes choses égales par ailleurs de celui-ci reste relativement limité. Tout se passe donc comme si les écarts bruts présentés dans les tableaux 16 et 17 reflétaient d'abord les disparités de réussite et les différences de situation scolaire qui en résultent. Sur aucun des sept aspects analysés au tableau 12, le milieu social ne pèse de manière déterminante. L'impact le plus sensible concerne la satisfaction sur l'information fournie par les professeurs et les conseillers d'orientation, et l'aide familiale. Mais les effets mis en évidence ne concernent qu'un nombre restreint de catégories sociales. Par ailleurs, le milieu social n'a pas ou peu d'impact sur les autres aspects.

Un tel constat n'étonnera pas. Dans une étude publiée en 2002, Marie Duru-Bellat rappelle, qu'au fur et à mesure de l'avancement de la scolarité, on assiste à « un phénomène d'« incorporation » de l'influence de l'origine sociale dans la valeur scolaire »⁵ qui fait que l'origine sociale perd peu à peu tout effet spécifique. Interrogés sept ans après leur entrée en sixième, soit en moyenne douze ou treize ans après le début de leur scolarité élémentaire, les répondants de l'enquête Jeunes 2002 ont atteint un niveau du cursus scolaire où cette incorporation est déjà largement réalisée. Il n'est donc pas surprenant qu'à situation scolaire comparable, le milieu social d'origine influe peu sur la perception de l'orientation.

NOTES

5. Duru-Bellat, M., « Genèse des inégalités scolaires et portée des politiques éducatives », communication préparée pour le séminaire du CERC « Les effets redistributifs de l'éducation : les enseignements d'une approche monétaire statique », Paris, novembre 2002.

6. Caille, J.-P., O'Prey, S. – « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », Données sociales 2002-2003.

7. Par construction, les jeunes vivant dans une famille monoparentale dont l'unique parent est immigré ont été regroupés avec les jeunes vivant dans une famille dont les deux parents sont immigrés. C'est donc au total trois types de familles qui seront distingués ici : les familles immigrées (les deux parents ou le parent unique s'il s'agit d'une famille monoparentale sont immigrés), les familles mixtes (un seul des deux parents est immigré) et les familles non immigrées (aucun des parents n'est immigré).

LES JUGEMENTS DES ENFANTS D'IMMIGRÉS SUR LE DÉROULEMENT DE L'ORIENTATION DIFFÉRENT SELON LE PAYS D'ORIGINE

La singularité des comportements des jeunes issus de l'immigration en matière d'orientation a souvent été mise en évidence, notamment dans une étude sur les élèves du panel 1995⁶. Les carrières scolaires dans l'enseignement secondaire de ces jeunes sont souvent portées par une demande de formation qui, à résultats et milieu social comparables, est sensiblement plus ambitieuse que celle des élèves dont la famille n'a pas connu la migration. Il est donc particulièrement intéressant d'isoler leur perception du déroulement de l'orientation pour voir si elle se distingue aussi de celle des autres répondants à l'enquête.

Le rapport à l'immigration peut être mesuré dans l'enquête par deux variables. La première recense le nombre de parents immigrés *stricto sensu* – être né étranger dans un pays étranger – dans la famille⁷. La seconde ventile les enfants d'immigrés selon leur origine géographique.

Aborder le rapport des enfants d'immigrés à l'orientation par l'une de ces deux variables débouche sur des résultats qui ne sont pas toujours convergents. Les décalages de perception par rapport aux élèves dont la famille n'a pas connu la migration sont toujours plus importants quand ils sont mesurés en détaillant l'origine géographique qu'en considérant les enfants d'immigrés de manière globale. C'est l'indice que, dans leur rapport à l'orientation, les jeunes issus de l'immigration ne constituent pas toujours une population homogène, mais que leur perception de son déroulement diffère sensiblement selon leur origine géographique.

Cette situation apparaît clairement pour les aspects sur lesquels les enfants d'immigrés se distinguent le plus des autres jeunes : le sentiment d'injustice et l'aide parentale. Sur ce dernier aspect, la plus forte insatisfaction des jeunes issus de l'immigration n'étonnera pas puisqu'en moyenne ils appartiennent à des milieux sociaux beaucoup plus défavorisés. Seulement 46 % d'entre eux déclarent que leurs parents les ont beaucoup aidés alors que les réponses positives à cette question atteignent 61 % quand la

famille n'a pas connu la migration (tableau 18). Mais si cette moindre satisfaction est générale, elle s'accompagne néanmoins d'une grande disparité de situations selon l'origine géographique. Seulement 25 % des jeunes asiatiques déclarent avoir été beaucoup aidés par leurs parents dans le choix de leur orientation, alors que les réponses positives à cette question s'élèvent à 49 % parmi les jeunes originaires du Maghreb. Des divergences d'opinions comparables apparaissent pour le sentiment d'injustice. Exprimé par 24 % d'immigrés contre seulement 17 % des jeunes de familles non immigrées, celui-ci grimpe à 30 % parmi les enfants d'immigrés originaires du Maghreb et à 28 % parmi ceux originaires d'Afrique subsaharienne. En revanche, il atteint seulement 15 % parmi les jeunes dont les parents viennent du Portugal ou d'Espagne.

Cette fluctuation des opinions selon l'origine géographique se retrouve pour les aspects où globalement les immigrés se distinguent peu des Français de naissance. Ainsi, le degré de satisfaction sur l'information fournie par les professeurs et les conseillers d'orientation est proche de 40 % parmi les jeunes d'origine maghrébine ou turque, mais dépasse les 50 % parmi les enfants d'immigrés d'Asie du Sud-Est (tableau 18). De même, la proportion de jeunes qui savaient bien ce qu'ils voulaient faire au moment de leur dernière orientation est comparable à celle des Français de naissance parmi les jeunes d'origine

portugaise ou espagnole, mais n'atteint que 47 % parmi ceux dont la famille vient d'Asie du Sud-Est.

Comme pour les autres jeunes, ces disparités de jugements s'enracinent dans des conditions d'orientation diversement contraintes par le niveau scolaire. En particulier, les jeunes immigrés ont été confrontés plus fréquemment que les autres jeunes à un refus d'un vœu d'orientation par le conseil de classe : 36 % d'entre eux ont connu cette situation contre seulement 25 % des jeunes dont aucun des parents n'est immigré (tableau 19). Ces refus plus fréquents peuvent être mis en relation avec le degré d'ambition toutes choses égales par ailleurs plus fort des jeunes immigrés. Mais là encore, on observe de fortes différences selon l'origine géographique, les jeunes originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb se distinguent le plus nettement des Français de naissance, avec une fréquence de refus supérieure à 40 %. Conséquence de cette situation, la part d'orientations contraintes par des résultats scolaires insuffisants est particulièrement élevée parmi les jeunes issus de l'immigration turque (62 %) et africaine (59 %).

Toutes choses égales par ailleurs, cette relative hétérogénéité de la perception de l'orientation par les jeunes immigrés est confirmée. Sur aucun des aspects analysés, on n'observe d'effet général qui concernerait l'ensemble des immigrés. C'est sur le sentiment d'injustice et l'aide parentale que l'appartenance à une communauté d'immigrés a l'impact le plus fort.

Tableau 18 – Degré de satisfaction sur le déroulement de la procédure d'orientation selon le rapport à l'immigration

	% de jeunes déclarant avoir été bien informés par les enseignants et les conseillers d'orientation	% de jeunes déclarant avoir été bien informés sur les possibilités de contester la décision du conseil de classe	% de jeunes déclarant avoir le sentiment que la décision du conseil de classe a été injuste	% de jeunes déclarant savoir bien ce qu'ils voulaient faire	% de jeunes déclarant avoir été beaucoup aidés par leurs parents
Famille non immigrée	45,3	52,8	17,4	60,3	60,5
Famille mixte	44,1	59,0	18,0	59,5	55,9
Famille immigrée	43,1	52,3	24,3	56,8	46,3
<i>dont originaire...</i>					
... du Maghreb	39,4	49,5	29,5	55,4	48,8
... d'Afrique subsaharienne	48,6	53,9	28,1	51,5	43,5
... du Portugal ou d'Espagne	47,3	57,1	15,2	60,5	46,3
... de Turquie	39,9	51,7	21,4	57,6	46,2
... d'Asie du Sud-Est	52,8	56,3	22,4	47,4	24,8
d'un autre pays	45,7	54,6	14,6	66,5	49,3
Ensemble	45,0	53,1	18,2	59,9	58,8

Lecture : Quand aucun de leurs parents n'est issu de l'immigration, 45,3 % des jeunes du panel 1995 se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « j'ai été bien informé par les professeurs et les conseillers d'orientation ».

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002* (DEP).

Tableau 19 – Contraintes ayant pesé sur la décision d'orientation selon le rapport à l'immigration

	% de jeunes déclarant qu'un vœu d'orientation leur a été refusé (a)	% de jeunes déclarant que leur niveau était insuffisant pour faire ce qu'ils voulaient (b)	% d'orientations contraintes (a ou b)	% de jeunes déclarant avoir été confrontés à un problème d'offre scolaire
Famille non immigrée	25,3	23,1	38,0	24,5
Famille mixte	27,8	23,8	40,1	25,3
Famille immigrée	36,2	25,8	48,9	29,2
dont originaire...				
... du Maghreb	40,9	26,6	52,5	28,8
... d'Afrique subsaharienne	42,6	32,7	58,8	30,4
... du Portugal ou d'Espagne	30,1	18,3	37,6	30,0
... de Turquie	35,8	38,9	62,2	41,2
... d'Asie du Sud-Est	32,0	28,7	47,8	23,2
d'un autre pays	22,7	17,9	33,9	24,9
Ensemble	26,6	23,4	39,3	25,0

Lecture : Quand aucun de leurs parents n'est issu de l'immigration, 25,3 % des jeunes du panel 1995 déclarent qu'un vœu d'orientation leur a été refusé. 23,1 % se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « mon niveau scolaire était insuffisant pour faire ce que je voulais ».

Le pourcentage d'orientations contraintes est calculé en prenant en compte une réponse positive à la question (a) ou à la question (b).

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.

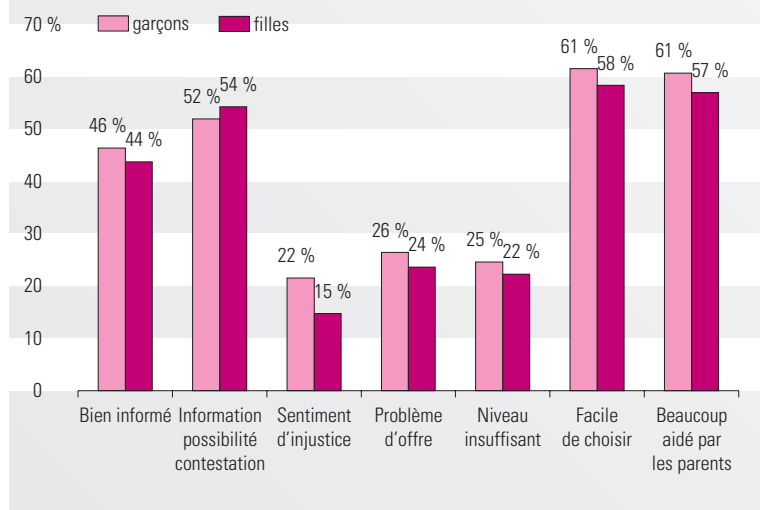
Par rapport aux Français de naissance qui servent de référence, le sentiment d'injustice est, à autres caractéristiques comparables, plus prononcé parmi les jeunes maghrébins (*tableau 12*) ; en revanche, il est plus faible quand la famille est originaire du Portugal ou d'Espagne. Au niveau de l'aide parentale, tous les effets mis en évidence vont dans le sens d'un degré de satisfaction moins élevé parmi les immigrés. Cette tendance est très marquée parmi les jeunes originaires d'Asie du Sud-Est ; elle est aussi sensible parmi ceux dont les parents viennent d'Afrique subsaharienne. Parmi les enfants d'immigrés turcs, l'analyse met aussi en évidence des problèmes d'offre scolaire toutes choses égales par ailleurs plus fréquents.

SENTIMENT D'INJUSTICE PLUS FORT PARMIS LES GARÇONS

Dans le déroulement de la procédure d'orientation, les filles et les garçons font souvent des choix différents, notamment en matière de spécialité professionnelle ou de série du baccalauréat. Mais paradoxalement, cette forte différenciation ne se retrouve pas au niveau de la perception du déroulement de la dernière orientation. Les différences d'appréciation entre les filles et les garçons sont presque toujours réduites (*graphique 1*).

Seul, le sentiment d'injustice distingue de manière significative les deux catégories de jeunes. Il est plus prononcé parmi les garçons que chez les filles (22 % contre 15 %). Cette différence d'opinion ne surprendra pas puisque les filles connaissent en moyenne une meilleure réussite que les garçons et sont aussi plus nombreuses parmi les lycéens généraux. Mais cette différence de perception d'un sentiment d'injustice entre garçons et filles est confirmée toutes choses égales par ailleurs (*tableau 12*).

Ces analyses mettent en évidence d'autres différences de perception entre filles et garçons, de faible ampleur, mais toujours significatives. Ainsi, comme le suggéraient les écarts bruts, à degré de réussite et voie d'enseignement comparables, les filles demeurent moins satisfaites de l'information donnée par les professeurs et les conseillers d'orientation. Elles indiquent aussi plus fréquemment que leur niveau scolaire était insuffisant pour faire ce qu'elles auraient voulu faire. Enfin, elles déclarent plus souvent que les garçons avoir été indécises sur leurs projets scolaires au moment de l'orientation.

Graphique 1 – Perception de l'orientation selon le sexe

PERCEPTION DU DÉROULEMENT DE L'ORIENTATION RELATIVEMENT INDÉPENDANTE DES CARACTÉRISTIQUES D'ÉTABLISSEMENT

Les répondants à l'enquête Jeunes 2002 ne se différencient pas seulement par leur environnement familial ou leur situation scolaire. Au moment de leur dernière orientation, ils étudiaient aussi dans des contextes scolaires différents. En particulier, leurs établissements scolaires appartenaient au secteur public ou privé et étaient implantés dans des communes de taille différente.

Comme on pouvait s'y attendre, les problèmes d'offre scolaire sont plus fréquents quand l'établissement est implanté en zone rurale : 39 % des jeunes scolarisés dans une commune rurale et 36 % de ceux qui étudiaient dans une commune de moins de 5 000 habitants ont déclaré qu'il était difficile de trouver près de chez eux un établissement scolaire dispensant la formation choisie. Une telle opinion est

partagée par seulement 18 % des jeunes qui étaient scolarisés au moment de leur dernière orientation dans une commune de 100 000 à 200 000 habitants et 24 % des personnes interrogées qui fréquentaient un établissement scolaire parisien. La moindre satisfaction des jeunes scolarisés dans des petites communes s'observe aussi au niveau de l'information sur les possibilités de contestation de la décision du conseil de classe. Seulement 42 % des jeunes de communes rurales se déclarent bien informés alors que le degré de satisfaction atteint 57 %

quand l'établissement de la dernière orientation est situé dans une commune moyenne (20 000 à 50 000 habitants) et 53 % quand il est implanté à Paris (*tableau 20*). Cette plus grande insatisfaction des jeunes étudiant dans des communes rurales réapparaît quand l'impact de la taille de la commune de l'établissement est estimé toutes choses égales par ailleurs (*tableau 12*); mais les effets mis en évidence restent toujours d'ampleur très limitée.

Si le secteur public et le secteur privé recrutent des élèves dont l'origine sociale et le niveau scolaire sont souvent sensiblement différents et si la fréquentation de l'un ou l'autre secteur apparaît comme fortement discriminante dans les jugements sur l'établissement, il en va tout autrement en matière de vécu de l'orientation. Les différences de perception entre les jeunes issus des deux secteurs apparaissent relativement faibles. Seuls les degrés de satisfaction sur l'information fournie au sein de l'établissement et sur l'aide parentale font apparaître une différence d'appréciation, toujours en faveur du privé (*tableau 20*). Toutes choses égales par ailleurs, cette divergence d'opinions subsiste mais est, dans les deux cas, de faible ampleur.

Tableau 20 – Degré de satisfaction sur le déroulement de la procédure d'orientation selon le secteur et la tranche d'unité urbaine de l'établissement de la dernière orientation

	% de jeunes déclarant avoir été bien informés par les enseignants et les conseillers d'orientation	% de jeunes déclarant avoir été bien informés sur les possibilités de contester la décision du conseil de classe	% de jeunes déclarant avoir le sentiment que la décision du conseil de classe a été injuste	% de jeunes déclarant savoir bien ce qu'ils voulaient faire	% de jeunes déclarant avoir été beaucoup aidés par leurs parents
Secteur					
Public	43,9	53,5	18,3	59,5	57,8
Privé	49,8	51,3	17,7	61,7	63,2
Taille d'unité urbaine					
Rurale	47,6	42,4	20,7	62,7	63,9
< 5 000 habitants	46,9	48,5	22,0	59,3	63,1
5 à < 10 000 habitants	43,5	51,4	18,4	58,2	59,0
10 à < 20 000 habitants	46,5	52,3	14,4	60,7	59,7
20 à < 50 000 habitants	46,0	56,6	17,4	60,6	59,4
50 à < 100 000 habitants	45,5	54,6	16,9	59,8	57,5
100 à < 200 000 habitants	46,4	55,3	17,2	59,9	58,6
200 000 habitants et plus	44,5	53,8	17,0	59,6	58,8
Ville de Paris	42,0	53,4	21,9	59,6	54,8
Ensemble	45,0	53,1	18,2	59,9	58,8

Lecture : Quand l'établissement de la dernière orientation était public, 43,9 % des jeunes du panel 1995 se déclarent plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « j'ai été bien informé par les professeurs et les conseillers d'orientation ».

Champ : Entrants en sixième ou en 6^e SEGPA de France métropolitaine.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995. Enquête *Jeunes 2002*.